



Mythes & réalités liés à l'augmentation des prix du tabac

Le Gouvernement s'est engagé à atteindre des objectifs de diminution de la consommation de tabac afin de promouvoir les générations sans tabac et de réduire les inégalités sociales.

Paris, le 28 février 2018 – L'utilisation de la fiscalité comme un outil de santé publique pour atteindre un objectif de 10 € par paquet de cigarettes (mesure plébiscitée par le Président Macron), est un signal fort de la poursuite des efforts en matière de prévention du tabagisme. **Les associations réunies au sein de l'Alliance se félicitent de la décision conjointe de Bercy et de la Santé d'augmenter d'1€ dès demain, les cigarettes.**

« Le Gouvernement a pris des décisions fortes et novatrices, portées par Mme Buzyn, en matière de lutte contre le tabagisme que l'Alliance contre le tabac soutient » précise Président de l'Alliance contre le tabac, le Pr Loïc Josseran. Il ajoute que *« les résultats de cet engagement ne seront visibles que dans quelques mois, c'est pourquoi nous devons rester mobiliser et rappeler que la fiscalité est au service de la prévention et non des intérêts financiers et commerciaux du lobby du tabac ! »*

Le levier fiscal sera utilisé à plusieurs reprises d'ici 2020 pour atteindre 10€. **Les mythes dénigrants l'efficacité de cette mesure sont savamment entretenus par le lobby du tabac** et au premier rang desquels nous retrouvons l'inefficacité du prix à réduire la consommation des fumeurs. Les études scientifiques sont formelles : toute augmentation significative du prix entraîne une baisse de consommation. **Et notamment chez les jeunes.** La décision de l'industrie de rogner sur ses marges pour limiter l'augmentation et maintenir un prix « attractif » est bien la preuve de cette crainte de l'effet prix.

L'explosion de la contrebande est le deuxième mensonge que va nous asséner l'industrie du tabac (IT) pour expliquer que la baisse de consommation imputée à l'augmentation des prix est un faux-semblant, car compensée par l'explosion des marchés parallèles échappant à toutes mesures, contrôles et de plus perte sèche pour l'Etat. Or **la contrebande résulte principalement de l'activité du crime organisé et de la volonté des Etat de s'impliquer dans la lutte contre cette délinquance.** Ainsi, malgré des prix du tabac et des taxes très élevés la contrebande est quasi-inexistante dans les pays scandinaves. La France n'est pas moins tolérante que les pays du Nord, et les Douanes françaises n'ont jamais publiées de chiffre supérieur à 5% pour la contrebande du tabac, loin des 15% évoqués de façon récurrente par l'industrie du tabac.

Les industriels du tabac cherchent en permanence à maximiser leurs profits au mépris de la santé publique, en manipulant à leur avantage les informations pour tromper et voir continuer à fumer les Français. Rappelons simplement que le tabagisme, qui tue un consommateur sur deux, est la première cause de mortalité évitable, causant 73 000 décès prématurés par an.

INFOS SANS INTOX

Pourquoi augmenter la fiscalité ?

Une augmentation de 10% du prix du tabac entraîne une baisse globale de la consommation de 4 %, et favorise :

- La prévention de l'initiation au tabagisme des jeunes non-fumeurs
- L'impact sur la consommation des jeunes & des plus fragiles
- La réduction du nombre de fumeurs par l'arrêt de leur consommation
- La diminution de la consommation moyenne des fumeurs

Utiliser la fiscalité est LA mesure la plus efficace plébiscitée par la Convention-Cadre de l’OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) pour faire comprendre que le tabac n’est pas un produit comme 1 autre et qu’il coûte plus qu’il ne rapporte (120 milliards d’€ de coût global vs 15 milliards de taxes)

INFOS SANS INTOX

Hausse de la fiscalité et commerce illicite, la vérité décryptée...

- L’opinion fait l’amalgame entre commerce illicite ou trafics et achats transfrontaliers
- Le commerce illicite ou trafics = contrebande + contrefaçon + fabrication illégale
- La contrebande encourage la consommation en mettant à disposition du public des cigarettes moins chères
- les cigarettes, qu’elles soient authentiques ou contrefaites, sont des produits extrêmement toxiques
- Dans le cas des achats transfrontaliers, les acheteurs paient les taxes, mais profitent du différentiel de taxation existant entre les Etats membres
- Les achats transfrontaliers sont autorisés jusqu’à une certaine limite au niveau européen ou en zones franches (duty free)
- L’industrie du tabac a été condamnée à de nombreuses reprises pour l’organisation de la contrebande de ses produits
- Les industriels du tabac, dès lors qu’il ne s’agit pas d’une copie de leurs produits, profitent des trafics : ils vendent leurs produits en réalisant une marge bénéficiaire encore plus grande en l’absence de paiement des taxes
- Dans le monde, 12% des 6 000 milliards de cigarettes commercialisées chaque année font l’objet de commerce illicite (OMS, estimation 2008)
- En France, la contrebande et la contrefaçon des produits du tabac sont respectivement évaluées à moins de 5% et de 1% des achats en dehors des débits de tabac (Berçy, OFDT 2011)

Contact presse :

Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

www.alliancecontreletabac.org

Suivez nous sur twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac) et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac/>

Les 24 associations-membres de l’Alliance

